



mazda

BIENVENUE

GUIDE DES SERVICES
TOUT SAVOIR SUR VOTRE FINANCEMENT

zoom-zoom

zoom-zoom

Mazda FINANCE

Chère cliente, cher client,

Vous avez choisi une solution de financement Mazda Finance pour votre véhicule et nous vous en remercions.

Afin de mieux répondre à vos questions, nous avons conçu pour vous ce guide des services.

Simple et pratique, vous y trouverez toutes les informations utiles liées à la formule de financement et d'assurance que vous avez choisie.

Conservez ce guide, il pourra toujours vous rendre service loin de votre entreprise.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos besoins au 0974 50 14 50 (non surtaxé) de 8h45 à 18h.

Bonne route !

SOMMAIRE

Nos offres de financement

P. 3 à 6

Nos assurances et services

P. 7 à 11

LES OFFRES DE FINANCEMENT SUR MESURE

Pour tout renseignement concernant votre crédit, contactez votre Centre de Relation Clientèle Mazda Finance - BP50075 - 77213 AVON Cedex ou appelez le 0974 50 14 50 (non surtaxé).

LE CRÉDIT CLASSIQUE

Le crédit classique vous permet de devenir propriétaire de votre véhicule tout en préservant votre trésorerie.

Vous avez choisi une formule de financement amortissable.

- *“Puis-je ajuster la durée de l'amortissement sur la durée de mon crédit ?”*

Il n'existe aucun lien entre amortissement et durée du crédit.

Comptez en général un amortissement entre 4 et 5 ans selon la législation fiscale en vigueur.

C'est en réalité la durée d'utilisation du bien qui compte en premier lieu.

Vous pouvez cependant en toute liberté choisir, pour faciliter le suivi de votre parc de véhicules, d'ajuster les deux durées.



Nous avons pu récupérer la TVA lors de l'achat de notre véhicule utilitaire d'un montant de 12 000 €, soit une économie de 1 967 €.

...

Vous avez choisi une formule de gestion simple.

■ *“La TVA payée sur l'achat de mon véhicule est-elle récupérable ?”*

Elle l'est seulement en fonction de votre régime fiscal, pour les véhicules utilitaires, lors de l'achat. En revanche, pour les véhicules de tourisme, la TVA n'est pas actuellement récupérable.

■ *“Des taxes sont-elles à payer sur les véhicules de société et véhicules à usage professionnel ?”*

Les sociétés doivent déclarer les voitures particulières qu'elles possèdent et s'acquitter d'une taxe annuelle correspondante, la TVS.

LE CRÉDIT-BAIL

Le crédit-bail est une formule de location avec option d'achat. Elle vous permet de disposer d'un véhicule neuf contre un loyer tout en préservant la capacité d'endettement de votre entreprise.

Vous pouvez devenir propriétaire d'un véhicule à tout moment :

- en cours de contrat en réglant le solde intermédiaire de votre dossier,
- au terme du contrat en réglant le montant de l'option d'achat.

Vous recevrez chaque mois une facture vous indiquant le montant de votre loyer (HT et TTC) ainsi que le montant des assurances souscrites.

LA LOCATION LONGUE DURÉE (LLD)

La location longue durée vous permet de bénéficier d'une gestion optimisée de vos véhicules d'entreprises.

Vous avez la possibilité en cours de vie du contrat, d'ajuster le loyer en fonction de l'utilisation réelle du véhicule.

Si vous avez souscrit des prestations de service à la carte (entretien, véhicule relais, pneumatiques...), une facture mensuelle vous sera adressée.

Pour tout renseignement concernant votre :

- Crédit-bail : contactez votre Centre de Relation Clientèle Mazda Finance - BP 50075 - 77213 AVON Cedex ou appelez le 0974 50 14 50 (non surtaxé).

- Location Longue Durée : contactez votre service après-vente au : N° Azur: 0810 20 70 20.



*Avec mon contrat de LLD, je n'ai plus à m'occuper de l'entretien, de l'assurance de mes véhicules ni même de leur vente...
Je n'ai plus de risque de dérapage des frais automobile de mon entreprise, tout est défini au départ.*

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur vos contrats Crédit-bail ou Location Longue Durée :

- *“La TVA payée sur les loyers de mon véhicule est-elle récupérable ?”*

Oui, la TVA est récupérable sur les loyers payés, pour certains véhicules, (notamment les véhicules utilitaires) en fonction de la législation en vigueur. Non, si votre activité ne vous autorise pas à récupérer la TVA.

- *“Des taxes sont-elles à payer sur les véhicules de société et véhicules à usage professionnel ?”*

Les sociétés doivent déclarer les voitures particulières qu'elles louent et s'acquitter d'une taxe annuelle correspondante, la TVS.

DES ASSURANCES
ET DES SERVICES
POUR UN FINANCEMENT
SANS SOUCI !

Kilométrage
illimité

SÉCURICAP*

Le capital de votre véhicule neuf ou d'occasion garanti pendant 3 ans !

- Sécurocap couvre pendant 3 ans (jusqu'à 50 000€), 100% de la différence entre le prix facturé de votre véhicule financé (options comprises) et sa valeur à dire d'expert en cas de vol ou de destruction totale consécutive à un accident.
- Sécurocap intervient en complément de l'indemnité sinistre versée par l'assureur principal. Au delà de 3 ans, un barème dégressif s'applique.

*Assurance facultative. Sous réserve d'acceptation par PACIFICA (RCS Paris 352 358 865 – Tél : 01 55 92 33 00) et FIDELIA ASSISTANCE (RCS Paris 377 768 601 – Tél : 01 47 11 25 37) sont les partenaires de Sécurocap.

EXEMPLE

Votre **véhicule** acheté 15 000 € est **volé** 12 mois après sa date d'achat.

Avec une décote de 30%, il vous faut **trouver 4 500 € pour acheter à nouveau un véhicule.**

Le remboursement Sécurocap couvre la décote de votre véhicule. Vous pouvez ainsi acheter facilement un nouveau véhicule de gamme équivalente.

Si vous n'avez pas encore souscrit à Sécurocap, n'hésitez pas à contacter votre Centre de Relation Clientèle pour obtenir une étude personnalisée.

En cas de sinistre, une déclaration doit être adressée dans les 15 jours à votre Centre de Relation Clientèle Mazda Finance - BP 50075 - 77213 AVON Cedex ou appelez le 0974 50 14 50 (non surtaxé).

SÉCURIVIE*

Pour limiter les risques pendant toute la durée du financement !

- En cas de maladie du dirigeant, Sécurivie prend en charge à 100% le remboursement des mensualités. (voir conditions spécifiques au contrat).
- En cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie du dirigeant, le dossier est intégralement soldé.

Si vous n'avez pas encore souscrit à Sécurivie, n'hésitez pas à contacter votre Centre de Relation Clientèle pour obtenir une étude personnalisée.

Pour faire valoir vos droits à Sécurivie, une déclaration doit être adressée dans les 180 jours au Centre de Relation Clientèle Mazda Finance BP 50075 - 77213 AVON Cedex ou appelez le 0974 50 14 50 (non surtaxé).

*Assurance facultative. Sous réserve d'acceptation par CACILife. Ltd, CACI-Non-Life.Ltd, 88 Lower Leeson Street - Dublin 2 - Irlande, entreprises d'assurance de droit Irlandais immatriculées respectivement sous le n° 306030 et 306027 au Companies Registration Office.

SÉCURICAR*

Votre véhicule sous garantie pendant toute la durée de votre financement !

Sécuricar c'est aussi la possibilité, en cas de panne couverte par la garantie :

- De faire dépanner ou remorquer votre véhicule, 24h/24h, 7 j/7j, quel que soit le lieu de la panne.
- De faire réaliser un grand nombre de réparations prévues au contrat (pièces et main d'œuvre)
- De bénéficier d'un véhicule de remplacement de catégorie A pendant les réparations de votre voiture (jusqu'à 5 jours), ou bien le remboursement de vos frais d'hébergements à l'hôtel à concurrence de 300 euros.

*Assurance facultative. Sous réserve d'acceptation par Icare Assurance, siège social sis 160 bis rue de Paris 92 100 Boulogne, RCS Nanterre B 327 061 339. (Tél : 01 41 10 19 90).

Les informations communiquées au titre des garanties proposées ne sont pas contractuelles.
Les événements garantis et les conditions détaillées sont indiqués dans la notice d'assurance de votre contrat.
L'ensemble des garanties proposées et souscrites par Sofinco par l'intermédiaire de EDA, société de courtage d'assurance, SAS au capital de 50 000 euros, 128-130 Bd Raspail – 75006 Paris, RCS Paris 316 136 506 – garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux art.L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 008 288.

Pour toute question relative à Sécuricar, téléphonez au service après vente : 01 41 10 19 90

LE CONTRAT ENTRETIEN-RÉPARATION

Le pack tout compris !

Proposé en complément d'un financement d'un véhicule neuf et sur l'engagement d'un kilométrage annuel contractuel, le contrat Entretien-réparation vous assure plus de :

- **Tranquillité** : L'entretien du véhicule tel que préconisé par le constructeur (vidanges, contrôles...) et le remplacement des pièces d'usure (batterie, plaquettes de frein, courroie) sont pris en charge*.
- **Sécurité** : En cas de panne, vous n'avez rien à payer ; les frais de réparations sont réglés directement par nos soins.
- **Mobilité** : En cas de panne, votre véhicule est dépanné ou remorqué 24h/24. Votre véhicule est immobilisé plus de 24 H suite à une panne mécanique prévue au contrat ? Nous vous prêtons un véhicule de remplacement le temps des réparations (jusqu'à 5 jours).

Pour toute question relative à votre contrat Entretien-réparation, téléphonez au :
01 41 10 19 90

*Selon conditions détaillées dans la notice du contrat. Icare Service SAS, siège social sis 160 bis rue de Paris 92 100 Boulogne-billancourt, RCS Nanterre 330 075 532.(tél: 01 41 10 19 15).

MAZDA *FINANCE*

Mazda Finance, département de Sofinco -
Siège social : 128-130 Bd Raspail 75006 Paris
542 097 522 RCS Paris - SA au capital de 247 468 455 €.

Société de courtage d'assurance, inscrite à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance) sous le n° 07 008 079.